

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHAIRE Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Beaudésert
Cession de foncier à vocation économique
SCI Desertu Eder - Décision - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole a été saisie par Bernard Etchart, Gérant de la Société Civile Immobilière (SCI) DESERTU EDER, dont le siège est situé 2 chemin de la Marouette, 64100 Bayonne, afin d'acquérir une emprise de 4187 m² constituée de trois parcelles contigües appartenant à Bordeaux Métropole en nature de terrain nu cadastrées AD 719, AD 721 et AD 92, situées sur la commune de Mérignac, à l'angle de la rue des Genêts et de la rue de Bacaris.

La SCI DESERTU EDER, qui agit pour le compte du groupe ETCHART, souhaite acquérir ces biens immobiliers en vue de regrouper sur un même site les entreprises MTP et CTBTP actuellement installées sur deux sites distincts, et réaliser un immeuble en nature de bureaux de 783 m².

Cette acquisition se fait en contrepartie d'une cession par la SCI des Genêts de Beaudésert, représentée également par son gérant Monsieur Bernard Etchart, au profit de Bordeaux Métropole, d'une portion de la parcelle attenante cadastrée AD 436, pour une superficie identique (4187 m²), en nature de terrain nu, nécessitant sa division préalable. Cette cession fait l'objet d'une promesse unilatérale de cession et d'une autre délibération.

L'opération se solde au demeurant pour notre établissement par une couverture des dépenses d'acquisition par des recettes de cession qui lui sont supérieures.

Le GROUPE ETCHART (CA 250 M€, 1200 salariés) a par cette opération l'ambition de renforcer son développement en Gironde. Il souhaite en effet regrouper deux de ses sociétés (Matériaux Travaux Publics (MTP) et Compagnie des Travaux du BTP (CTBTP)) afin d'améliorer les synergies (logistique, stockage, frais généraux...). MTP, spécialisé dans le négoce de matériaux de construction et de travaux publics, est un fournisseur important de CTBTP, et leur rapprochement géographique favorisera le développement de CTBTP.

Aujourd'hui CTBTP (locataire sur la commune du Haillan) réalise un chiffre d'affaires de 15 M€ environ et a pour objectif d'atteindre les 30 M€ à l'horizon 2020. Cet accroissement de la taille de l'entreprise devrait se traduire par un accroissement du nombre d'emplois. Aujourd'hui CTBTP compte 46 salariés et a pour objectif d'atteindre le chiffre de 100 collaborateurs en

2020. Pour accompagner ce développement, CTBTP a sollicité l'échange de terrain avec Bordeaux Métropole pour venir s'installer à côté de MTP.

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Mairie de Mérignac.

La vente de ce terrain d'une surface approximative de 4187 m² s'effectue à un prix de 80 €/m², soit 361 952 € dont 26 992 € de TVA sur marge payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente, prix qui n'est pas inférieur à l'Avis des Domaines du 28 janvier 2015.

L'acquéreur s'engage à procéder à la démolition de l'ancienne grange en mauvais état située sur la parcelle AD 92, après obtention de l'ensemble des diagnostics préalables par Bordeaux Métropole et signature de l'acte authentique.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (communiqué de France Domaines n°2014-281V0012 à la date du 7 janvier 2014, prorogé par l'avis n°2015-281V0285 du 28 janvier 2015).

Afin de concrétiser l'engagement de la SCI DESERTU EDER, Monsieur Etchart a signé une convention avec Bordeaux Métropole le 9 décembre 2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-37

VU Le Code général de la propriété des personnes publiques, article L 3211-14,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 2006/0535 du 21 juillet 2006 et modifié par délibération n° 2011/0205 du 25 mars 2011,

VU la convention signée par Monsieur Bernard Etchart avec Bordeaux Métropole le 9 décembre 2014,

VU l'Avis des Domaines n°2015-281V0285 du 28 janvier 2015.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

En raison de la requête formulée par la SCI DESERTU EDER de développer l'activité des sociétés MTP et CTBTP pour le compte desquelles elle agit, il est nécessaire de prendre une délibération permettant la cession des trois parcelles précitées à ladite société,

DECIDE

Article 1 :

La cession d'un terrain de 4187m² situé sur la commune de Mérignac, à l'angle de la rue des Genêts et de la rue de Bacaris, constitué des trois parcelles contigües cadastrées AD 719, AD 721 et AD 92 appartenant à Bordeaux Métropole, à la SCI DESERTU EDER ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, pour un montant de 361 952 € dont 26 992 € de TVA sur marge pour la superficie considérée, et en contrepartie de la cession par la SCI des Genêts de Beaudesert au profit de Bordeaux Métropole, d'une partie de la parcelle attenante cadastrée AD 436, pour une superficie équivalente de 4187 m².

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

Article 3 :

Le montant de la recette sera imputée sur l'opération de rattachement 05P056O003 – chapitre 77 – compte 775 – fonction 90

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 14 AVRIL 2015

M. JACQUES MANGON